

COVID19: NOS RÉPONSES

Vous trouverez ici toutes les réponses aux questions les plus fréquentes sur le Covid 19 destinées aux Auxiliaire de vie accompagnés par Prestilife. Nos équipes restent mobilisées pour assurer l'ensemble des accompagnements auprès des plus fragiles.

1. Quels sont les symptômes du covid19 ?

Toux, fièvre, difficultés respiratoires, douleurs musculaires ou grande fatigue.

- ***En savoir plus***

Les symptômes sont similaires à la grippe : température supérieure à 38,5°C, toux, difficultés à respirer, douleurs musculaires et fatigue.

Les personnes de plus de 60 ans, celles atteintes de certaines maladies chroniques (l'insuffisance cardiaque ou respiratoire, l'obésité massive, l'asthme, la bronchite chronique dite BPCO), les femmes enceintes et les nourrissons sont parmi les plus vulnérables.

Pour en savoir plus, le gouvernement a mis à disposition un [site d'information](#)

2. Comment se transmet le virus ?

Le virus se transmet par la projection de gouttelettes de salive provenant d'une personne à une distance de moins d'un mètre de vous, ce qui arrive de manière probable pendant une exposition continue de plus de 15 minutes, lors d'une discussion ou si la personne éternue par exemple.

- ***En savoir plus***

La transmission du virus se fait par voie aérienne, par les gouttelettes de salive et postillons que l'on émet en toussant et en éternuant, ou indirectement lors de

contacts rapprochés avec des surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions (les mains ou les poignées de portes par exemple). Le coronavirus survit quelques heures sur les surfaces inertes et quelques jours dans un milieu aqueux.

La période d'incubation du coronavirus (c'est-à-dire le temps entre l'exposition et l'apparition des symptômes) est actuellement estimée entre 2 et 14 jours.

3. Que faire si je pense être atteint du virus ?

Vous avez de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ? Restez chez vous et contactez votre médecin par téléphone. Il vous sera conseillé par Prestilife d'effectuer un test de dépistage du Covid-19.

- ***En savoir plus***

Les symptômes : fièvre, toux, difficultés respiratoires.

- Si vous n'avez pas été en contact avec un porteur du virus, contactez votre médecin généraliste et suivez ses instructions.
- Si vous avez été en contact avec un porteur du virus, contactez le 15 et suivez leurs instructions.
- Ne vous rendez pas au domicile de vos proches

4. Quand et comment faire un test de dépistage ?

Si vous répondez aux critères suivants il est important de réaliser un test de dépistage du Covid-19 : Présence de symptômes évocateurs de la COVID-19, Contact avec un cas de COVID-19, Participation à un rassemblement de nombreuses personnes (mariages, festivals, concerts, funérailles, etc.), Retour d'une zone à risque : séjour à l'étranger ou à Mayotte ou en Guyane ou dans un autre lieu, y compris en métropole, dans lequel la circulation du virus est élevée, Retour de congés quelle que soit la zone.

Ces tests du COVID-19 sont désormais réalisables sans ordonnance et sont pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie.

Nous avons également demandé à tous les auxiliaires de vie Prestilife répondant à ces critères d'effectuer un test de dépistage.

- **En savoir plus**

- Il est important de vérifier avant de vous rendre au laboratoire s'il est nécessaire de prendre un rendez-vous à partir du lien ci-dessous. Si cela n'est pas précisé, n'hésitez pas à contacter par téléphone ou par internet le laboratoire avant de vous y rendre. Découvrez les conditions de dépistage près de chez vous en cliquant sur ce [lien](#)
- Si votre résultat est positif, nous vous demandons de respecter les consignes d'isolement et d'en informer rapidement votre référent Prestilife qui se chargera au même titre que les services de l'Assurance Maladie, d'avertir vos salariés.

5. Comment se passe-t-il si je veux mettre en place un accompagnement ?

Chez Prestilife, votre sécurité et celle de vos proches et de nos salariés est une priorité. Pour la mise en place d'un accompagnement, nous effectuons une visite d'évaluation à domicile pour comprendre au mieux votre situation et vos besoins. Pour ces visites à domicile, nos équipes Prestilife sont toutes équipées de masque et sont formées aux gestes barrières. Si cela est possible, nous vous demanderons également pour les protéger de porter un masque pendant cette rencontre. Si vous ne souhaitez pas une visite à domicile, nous pouvons l'effectuer par téléphone sans soucis.

6. Quelles précautions sont mises en place pour les auxiliaires de vie qui interviennent au domicile de mon proche ?

Nous rappelons régulièrement les règles d'hygiène, les gestes barrières, à vos auxiliaires de vie. Nous recommandons également la prise de température chaque matin. Les documents indispensables au maintien de leur activité (autorisation de déplacement et accès aux équipements de protection) sont en leur possession. Les masques sont disponibles en pharmacie sous réserve d'avoir l'attestation Urssaf complétée par vos soins.

- **En savoir plus**

Nous communiquons chaque jour avec vos auxiliaires de vie pour leur indiquer les mesures essentielles à la sécurité de votre proche et la leur.

Prévention et informations :

Nous rappelons régulièrement les règles d'hygiène, les gestes barrières, à vos auxiliaires de vie. Nous recommandons également la prise de température chaque matin. Si la température est supérieure à 38 degrés, l'auxiliaire de vie a pour instruction de ne pas se rendre au domicile, de vous prévenir ainsi que nos équipes. Nous nous chargerons donc de trouver un remplacement de votre auxiliaire de vie, comme d'habitude.

Mesures mises en place par Prestilife:

Un protocole strict en cas de suspicion Covid-19 a été communiqué à l'ensemble des auxiliaires de vie.

Les documents nécessaires à la poursuite de leur activité sont également entre leurs mains.

7. En cas d'indisponibilité de votre auxiliaire de vie, que se passe-t-il ?

En cas d'indisponibilité de votre auxiliaire de vie, nous trouverons une solution de remplacement.

8. Quelles sont les précautions à prendre pour votre proche vous et votre entourage ?

Afin d'éviter une éventuelle contamination, respectez les gestes barrières et limitez les contacts physiques avec votre proche fragile.

- ***En savoir plus***

Nous vous engageons à **respecter les gestes barrières**

- se laver les mains fréquemment et/ou se désinfecter avec des solutions hydroalcooliques
- respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires à savoir : se servir de mouchoirs à usage unique pour s'essuyer le nez, se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux, jeter les mouchoirs souillés dans une poubelle (si on n'a pas de mouchoir, tousser ou éternuer « dans son coude ») ;
- disposer d'une chambre aérée régulièrement ;

- nettoyer des surfaces possiblement contaminées en toussant : tablette et plateau, accoudoir du fauteuil, sonnette, commandes de lumière ou de téléviseurs, toilettes, poignées de portes, système de verrouillage, robinets, lavabo, etc.
- **limiter les contacts avec votre proche.**

Il est important pour votre proche de respecter, vous-même, les consignes données par le gouvernement et limiter vos visites au maximum pour éviter toute circulation du virus. De nombreux moyens de communication existent aujourd'hui pour pouvoir garder le lien avec votre proche.